



République Française
Département CHER
Mairie d'Herry

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 25 Septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Herry s'est réuni à la salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de CHOULOT Etienne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/09/2025.

Présents : M. de CHOULOT Etienne, Maire, Mme VERMEULEN Martine, M. HANRION Jonathan, M. EGROT Gérard, M. DE LEO Claudio, Mme EGROT Stéphanie, M. BERNARD Thierry, M. POUVESLE Philippe, Mme MARTIN Nadine, Mme LARAISE Nathalie, Mme MECHIN Myriam

Excusés ayant donné procuration : Mme de CHOULOT Bénédicte à M. DE LEO Claudio, M. LEBRETON Vincent à M. HANRION Jonathan, M. FEBBA Olivier à Mme MARTIN Nadine, Melle BONNIN Clara à M. de CHOULOT Etienne

A été nommé secrétaire : M. DE LEO Claudio

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture de Bourges
Le :
Et
Publication ou
notification du :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801105-20260925-2026_09_006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

2026_09_006 – Prolongement de l'aide à l'achat des containers jaune

Monsieur le Maire explique :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 relatifs aux compétences du Conseil municipal ;

Vu la délibération 2026_04_012 en date du 17 avril 2026 portant création d'une aide financière communale de 15 € pour l'achat de conteneurs individuels de tri ;

Considérant que la mise en place tardive de ce dispositif combinée à la période estivale et aux

congrés scolaires n'a pas permis à l'ensemble des administrés d'être informé et de bénéficier de cette offre dans les délais initialement convenus ;

Considérant l'intérêt public et environnemental majeur de favoriser le tri sélectif auprès de l'ensemble de la population et de soutenir le pouvoir d'achat des foyers ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de prolonger le dispositif d'aide financière à l'achat de conteneurs individuels de tri sélectif, initialement voté par délibération en date du 17 avril 2026 ;
- Fixe la nouvelle date limite de dépôt des dossiers de demande au 31 décembre 2026 ;
- Maintient le montant de l'aide forfaitaire à 15 € par foyer, quelle que soit la contenance du bac et selon les mêmes modalités ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/09/2026
Le Maire
Etienne DE CHOULOT



Secrétaire de séance
M. DE LEO Claudio

